



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
VINEUIL-SAINT-FIRMIN

1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL SAINT FIRMIN tél 03.44.57.06.05
Département de l'Oise – Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2026

Arrêté municipal n°0143

AUTORISATION DE STATIONNEMENT
POUR DEMENAGEMENT AU 11 RUE DU THEATRE
RUE BARRÉE

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2216-3,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.131-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la Route, article R.37.1,

Vu la demande en date du 15 octobre 2026, faite par la société ACE GIBOUIN DEMENAGEMENTS, domiciliée 3 rue Bernard Cortois 86000 POITIERS, sollicitant l'autorisation de faire stationner un camion afin de procéder au déménagement de la propriété située 11 rue du Théâtre 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Considérant que ce stationnement peut présenter un danger et nécessite de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1er :

Le mardi 27 octobre 2026 de 7h30 à 18h00 la société ACE GIBOUIN DEMENAGEMENTS est autorisée à faire stationner un camion de déménagement devant la propriété située 11 rue du Théâtre à Vineuil-Saint-Firmin.

Article 2 :

Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du déménagement, en agglomération :

- La rue du Théâtre sera barrée.

En cas d'urgence le camion devra être déplacé.

Article 3 :

la société ACE GIBOUIN DEMENAGEMENTS devra prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de la sécurité sur la voie publique en installant, entre autres, une signalisation routière temporaire pour guider les usagers.

la société ACE GIBOUIN DEMENAGEMENTS sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 :

Le camion sera disposé de manière à ne pas entraver le libre écoulement des eaux.

Article 5 : Le mardi 27 octobre 2026 à compter de 18h00 la société ACE GIBOUIN DEMENAGEMENTS devra :

- Libérer la voie publique,
- Remettre en état la voie publique comme initialement (trottoir et chaussée).

Article 6 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Chantilly,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Centre de secours de Lamorlaye,
- La société ACE GIBOUIN DEMENAGEMENTS.

Fait à VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 16 octobre 2026

Le Maire



Francois LANCERAUX

MAIRIE
60500 VINEUIL SAINT FIRMIN

Dossier : 42617
Code : 32456
Client : AGOSTINI JOELLE

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT
--

A l'attention de :

Par l'entreprise : LDPC – ACE GIBOUIN

En vue de réserver un emplacement permettant le stationnement de :
1 camion 19 T - Déménagement

Devant le : 11 RUE DU THEATRE

Pour les jours suivants : 27/10/2026 Journée

Demande présentée le 15/10/2026.

